

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; six mois, 14 ;
; un an, 25 ;

Les réclames et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la parution.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est en vente chez MM. L. VAS... et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX. 9 MARS 1869.

Bulletin politique.

Les journaux autrichiens apprécient assez sévèrement le dernier discours du roi de Prusse. La Presse de Vienne entre autres émet cet avis, que le cabinet de Berlin se flatte sans doute que chaque année de paix réconcilie les puissances avec les résultats de la paix de Prague. Pour qu'il en fut ainsi, il faudrait au moins que le président de la Confédération du Nord, au lieu de consacrer des allusions néonées à la grande tâche nationale du Parlement, déclarât une bonne fois qu'il ne songe pas à dépasser les limites imposées à l'ambition prussienne.

La Correspondance de Berlin traite, sans ambage, de complètement fausse la nouvelle donnée par quelques journaux français que le gouvernement prussien insiste auprès du Saint-Siège pour obtenir une nunciature à Berlin, tandis que la cour romaine ne veut accorder qu'un légat apostolique. A l'encontre de cette information, on reçoit un télégramme qui annonce, à la date d'hier, une longue entrevue entre le roi de Prusse et M. Volski, camerier du Pape.

D'après les derniers avis de Madrid, on croit que le projet de constitution sera présenté aux Cortès cette semaine. Le parti républicain blâme cette précipitation. On lui prête, sans doute gratuitement, le projet de demander la mise en accusation des derniers ministres de la reine Isabelle.

D'après les plus récents avis de Havana, les troupes du gouvernement poursuivent vigoureusement l'insurrection. Les révoltés ont été battus à Villadara et sur d'autres points.

On mande d'Athènes que le gouvernement hellénique a envoyé à Constantinople une déclaration très conciliante et très pacifique.

Le ministre hongrois a publié une ordonnance signée par tous les ministres et en vertu de laquelle toutes les personnes qui en empêcheront d'autres par des menaces ou des voies de fait, d'exercer librement leur droit électoral devront être traduites devant un tribunal criminel.

S'il fallait, en croire une lettre de Florence, M. Cambray-Digny accepterait la double idée formulée par M. Alexandre Rossi, d'un emprunt de 200 à 300 millions sur les riches (au-dessus de 2000 fr. de revenu imposable) et de l'opération sur les biens ecclésiastiques pour 200 à 300 millions. D'autre part, on dit qu'il ne s'agit plus de l'emprunt forcé, mais d'une opération de 300 à 600 millions avec un syndicat de banquiers anglais. Enfin, on parle avec une sorte de certitude des nouveaux impôts : vins, bestiaux, locations etc. Ce n'est pas ainsi que se relèveront le crédit et la sécurité de l'Italie.

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, dimanche 7 mars.

Le Corps législatif a voté hier la loi concernant le traité entre la ville de Paris et le Crédit Foncier. Il y a eu 185 voix pour et 47 contre. Il faut tout de suite remarquer que, à mesure que la discussion se rapprochait de son terme, la déflection

devenait plus nombreuse parmi les premiers opposants. Ce chiffre de 41 ne constitue plus que la minorité ordinaire quand il s'agit de questions où la personnalité et la responsabilité du souverain ne sont pas engagées et où l'administration proprement dite est seule en cause.

Le résultat de cette discussion, qui a duré pendant deux semaines, n'est une victoire ni pour le gouvernement ni pour le Corps législatif. C'est une bataille où d'aucun côté on ne veut s'avouer vaincu : ce sont les plus meurtrières que ces luttes où chaque partie ne se console qu'en calculant les pertes de l'ennemi. Le gouvernement a dû reconnaître et proclamer les irrégularités de l'administration et retirer le projet de loi primitif pour en présenter un autre. La majorité, manifestement hostile au projet de loi, a fini par accepter un compromis et a craint de pousser trop loin ses avantages ; elle a reculé au dernier moment. Il y a pourtant une moralité à tirer de ces longs débats, c'est que pour la première fois depuis le rétablissement de l'Empire, le gouvernement s'est trouvé en face d'une opposition composée de députés pris sur tous les bancs de la Chambre. L'affaire de la dotation Palikao n'était qu'un incident ; l'affaire de la ville a été un gros événement.

Nous ne voudrions pas pourtant en grossir l'importance outre mesure. Bon nombre de députés, enchanés de faire de l'opposition contre M. Haussmann, n'auraient pas pris cette attitude s'il s'était agi de l'Empereur ou même d'un ministre influent. Nous en avons eu la preuve matérielle, puisque nous avons vu un groupe de députés abandonner l'opposition quand les ministres Rouher, de Forcade et Magné ont donné de leurs personnes et de leurs amis pour sauver le projet de loi corrigé.

CH. CAHOT.

Paris, lundi 8 mars.

Il y a bien longtemps que l'opinion publique, non-seulement en France, mais aussi en Europe, ne s'est trouvée dans un tel désarroi. Chez nous, l'approche des élections générales suffirait à créer une profonde agitation des esprits si nous n'étions préoccupés déjà par les événements de la politique courante et surtout par l'appréhension de quelque grand conflit international. Les bruits de toutes sortes circulent, se croisent et se contredisent ; et il me faudrait de longues colonnes pour vous répéter tout ce qui se dit ici sur la politique intérieure et extérieure.

Le voyage de M. Nigra à Florence provoque force commentaires. Selon les uns, il est allé négocier le traité d'alliance depuis longtemps projeté entre l'Autriche, l'Italie et la France ; il doit combattre l'influence de quelques-uns des conseillers de Victor-Emmanuel qui veulent détacher l'Italie de toute solidarité avec la France. Selon les autres, son voyage se rattache uniquement au projet d'emprunt ; d'autres enfin prétendent qu'il n'est allé en Italie que pour ses affaires personnelles. Ce qui contribue à éveiller la curiosité publique sur ce voyage, c'est qu'il coïncide avec le rappel de M. D'Udedom, ministre de Prusse à Florence, expliqué de diverses façons. Son successeur n'est pas désigné et il va arriver que la Prusse ne sera plus représentée à Paris et à Florence que par des chargés d'affaires.

Les intrigues qui s'agitent à Florence et à Paris ne sont que des accessoires : ce n'est pas entre les deux cabinets que se joue la grande partie, c'est du Nord que vient, non pas la lumière, mais le danger ; et l'on regarde avec une égale inquiétude du côté de la Belgique et du côté de la Prusse. M. de La Guéronnière est appelé à jouer un rôle fort important, et les instructions qu'il va emporter à Bruxelles peuvent être le point de départ des plus graves complications.

Pour ce qui concerne la politique intérieure, nous sommes dans un véritable chaos d'idées. On dit que les récents débats du Corps législatif ont vivement ému l'Empereur. C'est par son ordre formel que les ministres ont assez brusquement

modifié leur tactique de défense dans l'affaire de la ville de Paris et ont reconnu les illégalités accumulées depuis des années par l'administration préfectorale. Son initiative a déconcerté quelques-uns de ses conseillers, et, à entendre certains novellistes, ce ne serait que le prélude d'actes très-graves pour le pays. On parle d'une modification presque radicale de la politique intérieure ; de la nomination de plusieurs ministres pris parmi les députés ; du passage de M. Rouher à la présidence du Sénat, ce qui, dans les circonstances actuelles, équivaudrait presque à une disgrâce, d'une dissolution immédiate de la Chambre ; de la nomination du prince Napoléon comme président du conseil des ministres. Le reste ne vaut pas la peine d'être raconté. Je crois que toutes ces belles suppositions tomberont dans l'eau, que la session suivra son cours régulier et que tout se bornera à quelques mutations dans le haut personnel gouvernemental.

M. Dussan-Billaud, que l'on désigne pour remplacer M. Baroche au ministère de la justice, travaille activement et déposera probablement dans une huitaine de jours son rapport sur le budget. La discussion pourrait commencer après la rentrée des vacances de Pâques.

Après la séance de samedi, les couloirs de la Chambre présentaient une animation inaccoutumée. Bon nombre de députés qui avaient voté l'ensemble de la loi expliquaient qu'il ne fallait pas voter leur vote une absolue des illégalités flagrantes de M. Haussmann, mais seulement leur désir de ne pas frapper le ministre d'Etat et les autres ministres sur lesquels serait retombé tout le poids d'un vote contraire. D'après eux, M. Rouher et ses collègues représenteraient auprès du Souverain l'élément libéral, progressif et pacifique, et ils ne pourraient être reversés qu'au profit des autoritaires belliqueux ; par conséquent, rejeter le projet de loi, c'est été voter pour la guerre et la réaction ou l'anarchie. Explique qui voudra la corrélation entre ces termes.

Hier, au concert du ministère de la marine, M. Drouyn de Lhuys a fait une apparition d'un quart d'heure ; il a été aussi très en cour. Plusieurs personnes lui parlèrent de sa nomination prochaine à la présidence du Sénat ; mais il s'en défendait avec une certaine vivacité. Il est vrai que cela ne prouve rien.

Le baron Mercier de Lostende, ambassadeur de France à Madrid, est à Paris depuis deux jours en vertu d'un congé régulier. On dit qu'il s'est absenté afin de ne pas assister à la proclamation très-prochaine du duc de Montpensier comme roi d'Espagne.

La réunion publique du Théâtre du Prince Impérial était présidée hier par M. Léon Say, rédacteur et co-propriétaire du Journal des Débats, le plus terrible des ennemis de M. Haussmann. C'est M. E. Pelletan qui a parlé ; il avait choisi pour sujet : La femme au XIX^e siècle. Il a obtenu là un succès dont il n'a jamais pu savourer la douceur au Corps législatif. L'assistance a fait des ovations aux personnalités marquantes de l'opposition.

Il y a eu samedi une réunion des administrateurs du Crédit Foncier : on m'assure qu'il a été décidé par eux à l'unanimité que le Crédit Foncier ne restituerait pas un sou des commissions perçues par lui. Mercredi doit avoir lieu une nouvelle réunion dans laquelle sera rédigée une lettre au ministre des finances et une sorte d'adresse de remerciements à M. Fremy.

Le ministre de l'intérieur vient de faire remettre aux Editeurs Michel Lévy la totalité des exemplaires saisis du livre du duc d'Aumale : Histoire de la maison de Condé. C'est là une mesure libérale à laquelle il faut applaudir bien qu'elle soit un peu tardive. — Les courses de la Marche ont été favorisées hier par un temps magnifique. L'affluence pour en était peu considérable ; c'est la conséquence naturelle des poursuites dirigées contre les agences de poules et paris. Du moment que les courses ne peuvent plus servir aux trépanages des patriotes, elles perdent leur principal attrait.

Le Théâtre du Châtelet doit donner mardi la première représentation de la pièce d'Alexandre Dumas : Les blancs et les bleus pour laquelle on compte sur un grand succès. La censure a rendu avant-hier le manuscrit sans avoir demandé de corrections, bien qu'il y ait des passages que, il y a quelque temps, on se serait cru obligé de supprimer. Ainsi l'on a laissé subsister le chant du départ qu'on avait supprimé dans des ouvrages antérieurs : Serait-ce un indice que cette fois on se craint près d'avoir la guerre et qu'on ne craint plus d'électriser le public ? Nous aimons mieux ne voir dans cette tolérance de la censure qu'une preuve d'intelligente concession.

M. Hénon avait demandé au gouvernement de qu'il comptait faire l'année prochaine pour rendre à Lyon ses franchises municipales et avait reçu une réponse évasive. « M. Hénon, devrait pourtant être satisfait, dit un de ses collègues, puisque le ministre a répondu : Oui, Hénon. » Ch. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 8 MARS.

On ouvre dans de mauvaises dispositions : les nouvelles des bourses étrangères y contribuent encore. Le 3 0/0 perd le cours de 71 fr. et l'italien celui de 56. Le Foncier par une réaction naturelle, se tient aux environs de 1500 ; mais le Lombard et l'Autrichien sont faibles ; les chemins français ne peuvent regagner le terrain perdu ces jours derniers. — Du reste il faut avouer que, depuis le commencement de l'année, les recettes kilométriques vont en décroissance et puis, plus les réseaux s'étendent, moins ils sont productifs : les porteurs d'actions ne doivent pas oublier. — Quelques réalisations ont relevé la cote. La rente reprend 71.05, l'italien 56.30. Mais, après Bourse, ce dernier est de nouveau offert à 56.20, sur le bruit de la maladie du Pape.

Londres : 1/8 de baisse.

CELLIER.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du département du Nord dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif aux traités passés entre la ville de Paris et le Crédit foncier :

Ont voté pour : MM. Hamoir, d'Havrincourt, Seydoux et Stievenart Béthune.

Ont voté contre : MM. Brème, Kolb-Bernard, Lambrecht et Des Rotours.

M. Plicion n'a pas pris part au vote.

On lit dans l'Electeur :

Pendant que les scandales financiers de l'Hôtel-de-Ville occupent la Chambre, il y a grand concert chez M. Haussmann, et le préfet reçoit la cour et la ville ; pendant que M. Rouher annonce à la majorité que, désormais, le gouvernement laissera les grandes Compagnies financières à elles-mêmes, et ne se compromettra plus dans d'impuissantes interventions, le même jour, le tribunal de Commerce de la Seine prononce contre le président du Conseil d'administration du chemin Victor-Emmanuel un jugement qui atteint moralement ceux qui ont concouru à la direction de cette entreprise... Que les électeurs soient donc bien avertis ; s'ils envoient dans trois mois une Chambre où domine l'élément officiel, non-seulement ils devront s'attendre au maintien de la politique actuelle, mais à son développement...

C'est au moment où le gouvernement vient de racheter aux souscripteurs trompés leurs titres de l'emprunt mexicain, et c'est lorsqu'il choisit pour les grandes Sociétés en détresse ses liquidateurs dans le Sénat, c'est lorsqu'il est accablé par le poids d'un pouvoir trop lourd pour ses débiteurs qu'il veut, non déposer le fardeau, mais échapper à la responsabilité. Il n'y parviendra pas.

C'est lui qui est à l'Hôtel-de-Ville, c'est lui qui est au Crédit foncier et ailleurs comme il est au Conseil d'Etat et au Corps législatif.

Si le succès l'abandonne, si son étoile

peut, n'est-ce pas la preuve que la France seule est assez forte pour faire face au présent qui est compromis, et à l'avenir qui s'approche ?

L'œuvre de M. Haussmann étant condamnée, comme l'a été le Mexique, comme l'a été la politique de 1866, que reste-t-il du second empire se demande M. de Girardin ?

Et le rédacteur en chef de la Liberté répond : « La grandeur de la Prusse. »

Ce mot d'un défenseur de M. Haussmann résume admirablement la situation

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 6 mars 1869.

Absents : MM. Adolphe Prouvost, Létocart-Duvillier et J.-B. Duburcq.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Secrétaire : M. Pierre Parent.

Le Conseil :

1. Renvoie à la prochaine séance la délibération à prendre concernant la réclamation de M. Nasson ;
2. Ajourne jusqu'à la solution de la question du niveau d'eau du canal une proposition tendant à obtenir l'intervention de la ville dans le pavage de la rue de France ;
3. Adopte le rapport de la commission de la voirie relatif à la suppression d'une carrière près la ferme des Hauts-Champs ;
4. Vote à l'unanimité les conclusions du rapport de M. le Maire relatif aux plans de nouvelles écoles ;
5. Autorise l'Administration à louer deux maisons expropriées pour le boulevard de ceinture ;
6. Charge la commission du cimetière de l'examen des frais occasionnés pour le déplacement du Calvaire ;
7. Adopte le budget du canal pour 1869 ;
8. Vote un crédit de 1,000 francs pour travaux à faire à la toiture de la maison des Sœurs de Blanchemaille ;
9. Charge la commission des travaux publics de l'examen de deux réclamations relatives à la construction de l'école du Moulin ;
10. Renvoie à la commission de la voirie l'examen des propositions de l'offre à la ville de la rue Neuve de la Fosse-aux-Chênes, de la rue Impériale et de la rue du Hâvre ;
11. Déclare qu'il ne peut s'associer à aucune des mesures prises pour faire peser sur les contribuables la réparation des dommages causés durant l'émeute du 16 mars 1867 ;
12. Ajourne à la prochaine séance la décision à prendre concernant la réclamation des avoués pour frais des procès relatifs au même objet ;
13. Renvoie à la commission des finances une proposition faite par M. Dubar, tendant à établir un marché aux denrées alimentaires sur la place Notre-Dame et dans le quartier St-Elisabeth.
14. Vote un supplément de crédit de 12,293 francs pour frais d'éclairage.

CHRONIQUE LOCALE.

Le Conseil municipal s'est justement ému des plaintes soulevées par l'imposition extraordinaire dont la ville de Roubaix vient d'être frappée. Dans la séance de samedi, un membre de l'assemblée, M. H. Toulemonde-Noilet, a éloquentement démontré tout ce qu'une pareille mesure avait d'excessif et combien elle était peu conforme à ce que la ville de Roubaix est en droit d'attendre du gouvernement de l'Empereur. L'honorable conseiller, qui a obtenu un véritable succès oratoire, a terminé en proposant d'affirmer de nou-